

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal du 9 août 2021 à 19 h au bureau municipal situé au 1362, rte 148, Campbell's Bay, QC J0X 1K0.

Sont présents : La mairesse Colleen Larivière, les conseillers Denis Dubeau, Joe Belanger, Émile Morin, Donald Graveline, Terry Racine et John Stitt.

Également présente : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et le maire Colleen Larivière préside la réunion.

Adoption de l'ordre du jour

2021-08-108 Il est proposé par Donny Graveline et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 9th août 2021.
Adopté

Adoption du procès-verbal

2021-08-109 Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021.
Adopté

URBANISME

2021-08-110

Rapport des inspecteurs

Il est proposé par Émile Morin et résolu unanimement d'approuver les dépenses de l'inspecteur municipal.
Adopté

ROUTES ET ÉQUIPEMENTS

Réparations d'une Ford demi ton 2017

2021-08-111 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement d'authentifier la dépense de 1331,88\$ pour la réparation des freins et rotors du Ford demi ton 2017. Cette dépense autorisée à partir du poste budgétaire "d'entretien véhicules " du budget prévisionnel 2021.
Adopté

Réparations du pneu du tracteur

2021-08-112 Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'authentifier les réparations du pneu du tracteur JX-85. Cette dépense autorisée sur le poste budgétaire " entretien véhicules " du budget prévisionnel 2021.
Adopté

Réparations du pont du chemin Crawford

2021-08-113 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'autoriser les réparations et les dépenses au pont du chemin Crawford selon les recommandations de CIMA+ et les plans de réparation préparés par Kim Lesage, ingénieur. Ces dépenses sont autorisées à même les fonds de la TECQ.
Adopté

FINANCE

Paiement des comptes

2021-08-114

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.

Adopté

Factures mensuelles

Factures payées : \$.

Factures à payer : \$. 31 751.23

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé de la facture totalisant 31 751,23 \$ pour le mois d'août 2021.

Signé : _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale

Donation au Club Lion's de Pontiac

2021-08-115

Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de faire un don au Club de Lions Pontiac. Le montant de 100 \$ est autorisé à partir du poste budgétaire "dons de bienfaisance" du budget prévisionnel 2021.

Adopté

DIVERS

Lettre de soutien au Camping Riverbay

2021-08-116

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité de fournir une lettre d'appui au projet de Camping Riverbay pour le développement d'un terrain de camping au 100 chemin River.

Adopté

DROIT D'UTILISATION DU CHEMIN SITUÉ SUR LE LOT 3 546 035 PAR LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 3 546 036

2021-08-117

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 3 546 035, sur lequel elle possède des infrastructures municipales ;
ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 546 036 désire accéder à son lot en passant sur la propriété de la Municipalité ;
ATTENDU QUE la Municipalité désire permettre au propriétaire du lot 3 546 036 d'accéder à sa propriété en passant sur la propriété de la Municipalité, suivant certaines conditions, à savoir :

- a) le propriétaire du lot 3 546 036 doit fermer et verrouiller la barrière donnant accès au terrain de la Municipalité en tout temps, après chaque utilisation, afin d'assurer la sécurité des lieux ;
- b) la municipalité ne supportera aucune dépense et/ou charge pour tout besoin concernant l'utilisation du chemin par le propriétaire du lot 3 546 036, à moins que la municipalité n'ait elle-même besoin de réparer le chemin pour ses propres besoins ;
- c) la municipalité n'accepte aucune responsabilité concernant l'utilisation du chemin par le propriétaire du lot 3 546 036 ;

Continué....

d) la Municipalité se réserve tous ses droits soit de déplacer le chemin sur sa propriété, selon ses besoins, soit de mettre fin au droit d'utiliser l'accès si elle a besoin d'exploiter sa propriété pour toute autre

à des fins et/ou besoins et, le cas échéant, que la clé donnant accès à la route soit rendue à la municipalité.

Par conséquent,

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil permet au propriétaire du lot 3 546 036 d'accéder à sa propriété en utilisant le chemin situé sur la propriété de la Municipalité décrite comme étant le lot 3 546 035, aux conditions suivantes :

a) le propriétaire du lot 3 546 036 doit fermer et verrouiller la barrière donnant accès à la propriété de la Municipalité en tout temps, après chaque utilisation, afin d'assurer la sécurité des lieux ;

b) la municipalité ne supportera aucune dépense et/ou charge pour tout besoin concernant l'utilisation du chemin par le propriétaire du lot 3 546 036, à moins que la municipalité n'ait elle-même besoin de réparer le chemin pour ses propres besoins ;

c) la municipalité n'accepte aucune responsabilité concernant l'utilisation du chemin par le propriétaire du lot 3 546 036 ;

d) la Municipalité se réserve tous ses droits soit de déplacer le chemin sur sa propriété, selon ses besoins, soit de mettre fin au droit d'utiliser l'accès si elle doit exploiter sa propriété à d'autres fins et/ou besoins et, le cas échéant, que la clé donnant accès au chemin soit rendue à la Municipalité.

Adopté

AJOURNEMENT

2021-08-118

Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 34.

Adopté

**Colleen Larivière
Mairesse**

**Julie Bertrand
Directrice générale**

